



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 5 juillet 2019

Préservation de l'environnement Bilan du contrôle de pêche à pied sur les herbiers de zostères

Les zostères sont des plantes à fleur, qui se développent en herbiers sur des fonds marins sableux de faibles profondeurs, dans des baies abritées, en partie découverts à marée basse. Leur principal site d'implantation se situe dans la Baie de Morlaix.

Les herbiers de zostère sont reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, en raison de leur très grand intérêt écologique, patrimonial et économique, ainsi que de leurs fonctions de réservoir de biodiversité, de zone de reproduction, de nurserie.

Ces habitats particulièrement fragiles et vulnérables à l'activité humaine (pêche à pied récréative notamment), sont protégés par un arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied, qui a explicitement interdit la pêche dans les herbiers de zostère. Ces derniers mois, de nombreuses actions de prévention ont été organisées par les services de l'État pour sensibiliser les pêcheurs à la préservation des herbiers.

Il est rappelé que le non-respect de cette interdiction de pêche est passible d'une amende de 22 500€ selon l'article L.945-4 du code rural et de la pêche maritime.

En présence de M. Gilbert MANCIET, sous-préfet de Morlaix et de M. Hugues VINCENT, délégué à la mer et au littoral (DML), 8 agents de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de la Brigade Nautique ont procédé vendredi 5 juillet 2019 à des contrôles de pêche à pied sur les herbiers de zostères sur l'île Callot à Carantec.


64 personnes ont été contrôlées et sensibilisées : aucune infraction n'a été relevée.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr

 @Prefet29

 Préfet du Finistère